

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2024 / N°5**

SEANCE du 09 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour :14 Abstention : 0
Date de la convocation : 02.01.2024

L'an deux mil vingt- quatre et le neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile

Absents excusés : BROCHIER Nicolas donne procuration à LAMBERT Daniel
VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MANENT Corinne donne procuration à LASSAGNE Cécile

Objet : Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes : Demande de subventions

Le bureau rappelle la décision du 06/12/2022 de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes Jean AMBLARD.

Une étude de la solidité de la charpente va être faite afin de s'assurer qu'elle peut accueillir les panneaux. L'économie annuelle en électricité serait de 6321 € soit un retour sur investissement sur 4 ans.

Ce projet pourrait être réalisé en 2024.

Coût prévisionnel de l'opération : 2 945.70 € HT pour l'étude et 27 425 € HT pour les travaux.

Le bureau propose de demander des subventions comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Etudes	2 945.70 € HT	Etat- DETR 2024	25 %	736.42 €
Travaux	27 425.00 € HT	Etat- DETR 2024	25 %	6856.25 €
		Autofinancement	75 %	22 778.03 € HT
TOTAL	30 370.70 € HT	TOTAL	100 %	30 370.70€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.
- **Accepte** de demander les subventions proposées dans le tableau ci - dessus
- **Dit** que ce projet sera prévu au BP en 2024

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 5- 2023/ N°3

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10.01.2024

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 11.01.2024
Et de la réception en Préfecture le 11.01.2024

Le Maire